

Protocole

- Le prélèvement de sarments est réalisé en période de repos hivernal
- Le prélèvement de sarments est réalisé sur parcelle non encore taillée
- Sur une parcelle homogène, sur 30 ceps sains et représentatifs, prélever une portion de sarment par cep
- Les rameaux choisis doivent être fructifères et aoûtés
- Ne pas prélever les rangs de bordure
- Prélever uniquement les 6 premiers entre-nœuds à partir de la base :



Sur le second rameau du courson pour une taille courte



Sur l'un des premiers rameaux de la baguette pour une taille longue

- Enlever les nœuds pour ne conserver que les entre-nœuds
- Ranger dans un sac en papier Kraft (éviter les poches en plastique), et identifier le prélèvement en notant le nom du demandeur, du domaine et de la parcelle.
- Compléter la fiche de renseignements
- Faire parvenir l'échantillon sans délais à SRDV

